

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/976 :

Cité Educative de Bois d'Olives : approbation de la modification de la programmation 2022

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VONPINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
1974-219740164-20221114-21-976-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/976 : Cité Educative de Bois d'Olives : approbation de la modification de la programmation 2022.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les Cités éducatives, lancées début 2019, sont issues du plan national pour les quartiers.

Ce programme de trois ans, vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, soit de la naissance à l'insertion professionnelle avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Décliné sous forme de label, il permet l'octroi de crédits spécifiques de l'État pour la réalisation d'actions complémentaires à celles existantes et pour le pilotage du dispositif. Par ailleurs, il fait l'objet d'une gouvernance tripartite entre la Ville, l'Éducation nationale et la Préfecture, appelée la troïka.

En ce sens, chaque Cité éducative élabore son propre plan d'actions en référence aux trois axes stratégiques fixés par l'État :

- Conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

La Ville de Saint-Pierre, en partenariat avec les services préfectoraux et départementaux de l'Éducation nationale, a soumis sa candidature pour l'obtention de ce label pour le quartier prioritaire de Bois d'olives. Celui-ci a été délivré le 29 janvier 2022 à l'occasion du Comité Interministériel des Villes (CIV), et intègre ainsi Saint-Pierre dans le réseau des 200 Cités éducatives nationales.

Un comité de pilotage s'est déroulé le 28 juin 2022 et a retenu le principe d'une participation au financement d'une quarantaine d'actions définies dans les trois axes stratégiques de la programmation 2022.

Par délibération n° 19/887 du 29 Août 2022, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de la Cité éducative ainsi que la programmation 2022. Toutefois, certaines actions ne pouvant être mises en œuvre pour l'année 2022, une nouvelle ventilation des financements a dû être opérée. Pour ce faire, vous trouverez en annexe la programmation 2022 modifiée.

Il est rappelé que cette modification ne change en rien le plan de financement 2022 préalablement adopté par le Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications opérées dans la programmation 2022 de la Cité éducative de Bois d'Olives telle qu'annexée,
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20221114-21-976-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022